

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 2030-LAS-46 ET LAS-0005-7**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 juillet 2009, les règlements suivants :

2030-LAS-46 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique, visant à modifier l'article 195 (stationnement interdit) et l'article 340 (infraction à certains articles).

LAS-0005-7 Règlement amendant le règlement LAS-0005 sur la régie interne et la fixation des séances du conseil.

La séance du conseil d'arrondissement prévue le 5 octobre 2009 est devancée au 28 septembre 2009, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 16 juillet 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAWS NOS. 2030-LAS-46 ET LAS-0005-7

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on July 6, 2009, the following bylaws :

2030-LAS-46 Bylaw amending Bylaw 2030 concerning traffic and public safety so as to modify article 195 (No parking) and article 340 (infraction to certain articles).

LAS-0005-7 Bylaw amending Bylaw LAS-0005 concerning internal procedures and the fixing of meetings of the Borough Council.

The Borough Council meeting previously scheduled on October 5, 2009 will be anticipated on September 28, 2009, in conformity with the Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

These bylaws may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

These bylaws take effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on July 16, 2009.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

